



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

PWGSC/TPSGC Acquisitions
Bid Receiving Box/Boîte de Récepti
1st Floor/lière étage, Suite 1212
100-1045 Main Street
Moncton
New Brunswick
E1C 1H1
Bid Fax: (506) 851-6759

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

NB / PEI Division - Moncton Acquisitions Office
1045 Main Street
1st Floor, Lobby C
Unit 108
Moncton, NB E1C 1H1

Title - Sujet RISO Fire Alarm Test./Maint./Repair	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21201-188793/A	Date 2018-02-13
Client Reference No. - N° de référence du client 21201-188793	Amendment No. - N° modif. 001
File No. - N° de dossier MCT-7-40065 (018)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MCT-018-5365	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale 2018-01-24	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-03-06	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Martin, Lisa M.	Buyer Id - Id de l'acheteur mct018
Telephone No. - N° de téléphone (506) 851-7811 ()	FAX No. - N° de FAX (506) 851-6759
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21201-188793/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21201-188793

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
MCT-7-40065

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct018
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Modification No 001 à l'invitation à soumissionner

Cette modification est émise afin de fournir la question et réponse suivantes :

Question 1 : J'ai remarqué à l'Annexe B « Base de paiement » qu'il manque un endroit où inscrire la tarification des inspections pour le Pénitencier de Dorchester, l'Établissement de l'Atlantique, l'Établissement Nova pour femmes et Établissement de Springhill. Pouvez-vous m'indiquer si le formulaire doit être ajusté?

Réponse 1 : Pour des raisons de sécurité, le site plus grand pourrait exiger plus de temps pour accéder à quelques salles; c'est pourquoi l'inspection annuelle est établie selon un taux horaire contrairement à nos centres correctionnels communautaires. L'inspection et le test annuels de l'alarme incendie sont situés au point 3 a et b sous la base des paiements pour le Pénitencier de Dorchester, l'Établissement de l'Atlantique, l'Établissement Nova pour femmes et l'Établissement de Springhill.

Question 2 : Les rapports antérieurs des inspections sont-ils disponibles?

Réponse 2 : Les rapports antérieurs ne sont pas disponibles. Le tableau révisé a été fourni pour montrer tous les appareils requis pendant l'inspection et le test annuels de l'alarme incendie.

Question 3 : La quantité d'appareils énumérés semble loin de la réalité sur la base de nos antécédents et de la taille des installations. Veuillez clarifier. C'est à ce sujet qu'une copie d'un rapport antérieur d'inspection est nécessaire.

Réponse 3 : Comme nous l'avons mentionné à la réponse 2, les rapports antérieurs ne sont pas disponibles. Le tableau révisé a été fourni pour montrer tous les appareils requis pendant l'inspection et le test annuels de l'alarme incendie.

Question 4 : Le Pénitencier de Dorchester inclut-il aussi l'Établissement Westmorland?

Réponse 4 : L'Établissement Westmorland est maintenant inclus sous « Pénitencier de Dorchester ».

ET

Cette modification est émise afin de:

- (1) Référence: Annexe A - Énoncé des travaux
SUPPRIMER l'exigence d'Annexe A - Énoncé des travaux; et
INSÉRER à la place l'exigence d'Annexe A - Énoncé des travaux

Si vous avez déjà envoyé votre soumission et que vous désirez la modifier, veuillez nous faire parvenir cette modification soit dans une enveloppe scellée par la poste à l'adresse ci-dessus, ou par télécopieur (506) 851-6759 en veillant à ce qu'elle parvienne à la personne soussignée avant la date de clôture en vigueur. Le numéro de la demande de soumission et la date de clôture en vigueur doivent figurer à l'extérieur de l'enveloppe scellée ou sur le message transmis par télécopieur.

Toutes les autres conditions de l'invitation à soumissionner demeurent inchangées.

Toute question relative à cette modification doivent être adressées à :

Nom: Lisa Martin
N° de téléphone: (506) 851-7811
N° de télécopieur: (506) 851-6759

Annexe A - Énoncé des travaux révisée

Objectif

Les travaux de la présente convention d'offre à commandes comprennent, sans toutefois s'y limiter, la fourniture de l'ensemble de la main-d'œuvre et des matériaux, ainsi que la supervision et l'équipement nécessaires à l'inspection, à la mise à l'essai, à la réparation et à l'amélioration du système d'alarme d'incendie.

Cette offre à commande servira aussi aux situations des services d'urgence où l'entrepreneur est tenu d'apporter l'équipement opérationnel s'il ne fonctionne pas selon sa conception prévue.

Emplacement

L'entrepreneur doit offrir des services pour le système d'alarme et de détection des incendies et pour tout l'équipement auxiliaire associé **à l'un ou plusieurs des** établissements suivants :

Établissement de l'Atlantique 13175, Route 8 Case postale 102 Renous (Nouveau-Brunswick) E9E 2E1 Chef, Gestion des installations : Téléphone : 506-623-4204 Télécopieur : 506-623-4288	Pénitencier de Dorchester 4902, rue Main Dorchester (Nouveau-Brunswick) E4K 2Y9 Chef, Gestion des installations : Téléphone : 506-379-4507 Télécopieur : 506-379-4641	Établissement de Springhill 330, rue McGee Case postale 2140 Springhill (Nouvelle-Écosse) BOM 1X0 Chef, Gestion des installations : Téléphone : 902-597-0190, poste 2190 Télécopieur : 902-597-3262
Établissement Nova 180, rue James Truro (Nouvelle-Écosse) B2N 6R8 Chef, Gestion des installations : Téléphone : 902-597-0190, poste 2190 Télécopieur : 902-597-3262	CCC de Parrtown 23, rue Carleton St-John, Nouveau-Brunswick E2L 2Z2 Administrateur régional, Entretien et ingénierie Téléphone : 506-378-4425 Télécopieur : 506-851-3135	CCC de St. John's 531, avenue Charter St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador A1A 1P7 Administrateur régional, Entretien et ingénierie Téléphone : 506-378-4425 Télécopieur : 506-851-3135
CCC de Jamieson 21, Morris Dartmouth, N.-É. Administrateur régional, Entretien et ingénierie Téléphone : 506-378-4425 Télécopieur : 506-851-3135		

Exigences annuelles

L'ensemble du système d'avertisseur d'incendie doit être inspecté et mis à l'essai chaque année conformément au code CAN/ULC le plus récent.

L'inspection et la mise à l'essai annuelles doivent être coordonnées pour veiller à ce que les bonnes procédures de notification soient en place dans le but d'éviter les fausses alertes au cours de l'inspection et de la mise à l'essai.

Le système de protection et d'alarme contre les incendies ne sera pas laissé inactif à la fin de la journée de travail sans autorisation du responsable technique.

Annexe A - Énoncé des travaux révisée

La date d'inspection et de mise à l'essai annuelle devra être fixée au début de chaque année civile avec le responsable de projet.

Rapport

L'entrepreneur doit fournir au responsable technique, après chaque visite, un rapport de service contenant tous les détails des travaux exécutés. Lorsqu'applicable, l'entrepreneur doit fournir une liste des anomalies et des lacunes découvertes au cours de la visite, ainsi que les mesures correctives recommandées et les coûts estimatifs du budget pour corriger les lacunes. L'entrepreneur doit envoyer le rapport de toutes les activités à l'adresse de courriel suivante :

GEN-ATLRHQTechServ@csc-scc.gc.ca.

L'entrepreneur est chargé de fournir un rapport annuel sur l'avertisseur d'incendie indiquant l'état de l'équipement. Un rapport d'inspection détaillé et complet doit être soumis au responsable technique au plus tard dix jours ouvrables après la fin de l'inspection et des essais annuels.

Le rapport doit inclure les lacunes majeures et mineures notées au cours des inspections, des essais, des vérifications, de l'entretien et du service définis dans le présent énoncé du travail. Une proposition d'estimation budgétaire pour rendre le système entièrement fonctionnel doit être fournie avec une répartition de main-d'œuvre et des pièces.

L'entrepreneur doit également indiquer dans le rapport les modifications ou améliorations de l'équipement ou des systèmes qui amélioreront la fonctionnalité, l'espérance de vie ou l'efficacité de l'équipement.

Tous les documents du rapport doivent être présentés sous format Adobe Acrobat PDF.

Matériel du fabricant

L'entrepreneur doit avoir en main les procédures opérationnelles et de réglage intégrales des fabricants pour l'équipement concerné, dont l'accès direct aux services de soutien technique et aux bulletins de services. L'entrepreneur doit veiller à ce que les recommandations du fabricant soient présentées au responsable technique à des fins d'examen pour préserver le niveau de rendement initial de l'équipement pour qu'il fonctionne sans problème.

Les fabricants pourraient posséder des droits de propriété pour un ou quelques-uns des équipements énumérés au Tableau 1 – Inventaire de l'équipement. Si le besoin de mettre à l'essai, d'inspecter, de reconfigurer, de remplacer ou de reprogrammer un tel équipement, l'entrepreneur doit en aviser le responsable technique avant tout travail.

Lacunes

Pendant que l'entrepreneur est sur place, les lacunes notées pouvant être réparées avec le matériel provenant de la réserve de l'entrepreneur doivent être facturées conformément à la base de paiement de l'offre à commandes. Seul le responsable technique peut approuver ces travaux de correction.

Dans les 48 heures, l'entrepreneur doit présenter au responsable technique à des fins d'examen toute réparation associée à l'inventaire de l'équipement ou autre, un résumé exhaustif des coûts des pièces et de la main-d'œuvre, ainsi que la raison des réparations. Les réparations proposées ne doivent pas être entamées avant le consentement préalable par appel du responsable technique.

Annexe A - Énoncé des travaux révisée

Service d'urgence

L'entrepreneur fournira au responsable technique le numéro de téléphone auquel il ou elle peut rejoindre son représentant ou sa représentante 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

L'entrepreneur doit fournir des services d'urgence pendant et après les heures normales dans un délai d'intervention de quatre heures ou dans un délai convenu avec le responsable technique.

L'entrepreneur doit répondre aux appels de service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Pour un appel de service en dehors des heures de travail régulières, l'entrepreneur doit communiquer avec le responsable technique le premier jour ouvrable suivant pour obtenir un numéro de bon de travail.

Responsabilité de l'entrepreneur

L'entrepreneur doit se présenter sur place avec un véhicule de service bien approvisionné de pièces de remplacement pour procéder aux réparations du système utilisé dans ces établissements.

L'entrepreneur doit retirer et éliminer les débris ainsi que le matériel usé et obsolète sur une base quotidienne.

Exigences en matière de technicien

Au moment de répondre à une demande de service, l'entrepreneur doit envoyer un technicien autorisé. Pour toute exigence en matière de technicien autorisé supplémentaire ou d'apprenti ou de travailleur, le responsable technique doit donner son approbation par écrit ou par courriel.

L'entrepreneur doit aviser le responsable technique par téléphone dans l'heure qui suit, et par la suite assurer le suivi au moyen d'un rapport écrit par télécopieur ou par courriel dans les vingt-quatre heures suivant toute activité négligente ou mauvaise utilisation de l'équipement par le Canada et autres parties. L'entrepreneur peut être tenu d'effectuer des réparations ou de remplacer des composantes suivant une telle situation à des frais supplémentaires.

Pièces de remplacement

L'entrepreneur doit réparer ou remplacer les pièces usées ou défectueuses du ou des systèmes en utilisant seulement les pièces d'origine de remplacement du fabricant.

Des pièces de remplacement d'un autre fabricant peuvent être utilisées avec la permission du responsable technique.

L'entrepreneur doit demander des directives au responsable technique avant de remplacer toute composante.

Avoir un approvisionnement suffisant de pièces de remplacement pour éviter de longues interruptions. Les pièces défectueuses doivent être remplacées dans les vingt-quatre (24) heures ou selon un délai approuvé par le responsable technique.

Exigences en matière de conformité

L'entrepreneur doit se conformer aux codes suivants et aux normes suivantes applicables au moment de l'installation ou de la modification :

- CAN/ULC-S536-04 « Inspection et mise à l'essai des réseaux avertisseurs d'incendie ».

Annexe A - Énoncé des travaux révisée

- CAN/CSA « Maîtrise des énergies dangereuses : cadenassage et autres méthodes ».
- Le *Code national du bâtiment* et le *Code national de prévention des incendies*.

Doit se conformer au *Code canadien du travail*, Partie II et au *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

Doit se conformer à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* provinciale et aux règlements sur la santé et sécurité au travail.

L'entrepreneur et son personnel doivent respecter la politique « d'interdiction de fumer » du gouvernement fédéral lorsqu'ils se trouvent dans des établissements fédéraux, et aux politiques pour un environnement de travail sans parfum le cas échéant.

L'entrepreneur doit faire faire les travaux par des techniciens certifiés conformément aux exigences provinciales ou fédérales. Le technicien doit préserver son attestation provinciale applicable pour travailler dans nos établissements.

Sécurité

À leur arrivée à l'établissement, les techniciens de l'entrepreneur doivent fournir des pièces d'identité (ID) et s'inscrire au registre des visiteurs de l'établissement à l'entrée principale.

À son arrivée sur place, l'entrepreneur doit fournir une liste exhaustive des outils (3 copies). L'entrepreneur, le personnel d'escorte ou le commissionnaire doit signaler tout outil manquant ou perdu au bureau du gestionnaire correctionnel.

Fermeture des établissements

L'entrepreneur doit exécuter tous les travaux pendant les heures normales de travail (de 7 h 30 à 17 h) des journées de travail normales. Si des travaux sont nécessaires en dehors des heures de travail normales, des dispositions de rechange préapprouvées peuvent être prises pour répondre aux besoins de l'entrepreneur.

En cas de « FERMETURE DES INSTALLATIONS DU GOUVERNEMENT » en ce qui concerne des retards causés par l'État sur place, les mesures suivantes s'appliqueront :

- ✓ Lorsque l'entrepreneur ou les employés de l'entrepreneur offrent des services dans des locaux du gouvernement conformément à ce contrat et que les locaux en question deviennent inaccessibles en raison de l'évacuation ou de la fermeture d'installations gouvernementales, et que par conséquent, aucun travail n'est exécuté à la suite de la fermeture, l'État ne sera pas responsable des paiements à l'entrepreneur pour la période de fermeture.
- ✓ Dans le cas d'une fermeture, l'entrepreneur doit immédiatement en aviser le responsable du site ou son délégué. L'entrepreneur sera indemnisé pour le temps qu'il faut pour retourner à son bureau le plus près ou pour un maximum de 2 heures, selon la valeur la plus faible.

Facturation

L'entrepreneur doit accorder un délai de 30 jours à partir de la livraison de la facture pour le paiement, sans intérêt. L'entrepreneur ne doit pas donner de facture avant la prestation de service ou la livraison de marchandises.

La facture doit comprendre les éléments suivants :

Annexe A - Énoncé des travaux révisée

- Numéro de la commande
- Lieu et date de travail
- Nom de la personne qui a autorisé la demande de service
- Heures réparties par bordereau de prix
- Prix des pièces au marché et pourcentage de marge commerciale
- Nom et numéro de permis des ouvriers

Toutes les factures doivent être dactylographiées, pas manuscrites.

En cas de litige, l'entrepreneur doit rendre tous les registres à la disposition du ministère pour justifier le temps passé ou matériel utilisé pour chacun des travaux.

Toutes les factures pour l'exercice doivent être présentées à des fins de paiement avant le 10 avril de chaque année civile.

Tableau 1 : Établissement de l'Atlantique - Composant de panneau d'alarme incendie. (Non limité)

Appareils	qté
(C) Cloche 10"/6"/4"	110
(C) Cloche 4"	1
(C) Cloche 6"	2
(C) Cloche	3
(D) Dispositif conventionnel à double interface	52
(DF) Détecteur de fumée pour gaine	28
(FDL) Résistance de fin de ligne	2
(I) Interrupteur de débit de gicleur	2
(TP) Téléphone pour pompiers	9
(A/S) Combinaison Avertisseur/Stroboscope	12
(DT) Détecteur de chaleur – Température prédéterminée	13
(IC) Interrupteur à clé, 2 ^e étape	11
(P) Poste manuel	42
(OCM) LED Annunciator Driver	311
(R) Relais avec les contacts de forme C	15
(D) Détecteur de fumée – photoélectrique	540
(V) vannes d'arrêt de gicleur	5
(SP) Haut-parleur	272
(ST) Lumière stroboscopique	83
(TRIR) Dispositif d'entrée à un (1) point avec relais	97
(TRIS) Dispositif d'entrée à un (1) point	140
(V) Vesda	24
Panneau d'incendie – Edwards 1527	1
Panneau d'incendie – Réseau Siemens XLS	2
Panneau d'incendie – Siemens XLS/Vesda	1
Total	1778

Annexe A - Énoncé des travaux révisée

Tableau 2 : Établissement Nova pour femmes – Composant de panneau d’alarme incendie. (Non limité)

Appareils	qté
(C/ST 10") Cloche/Stroboscope 10"	2
(C/ST 6") Cloche/Stroboscope 6"	35
(C/ST) Cloche/Stroboscope	11
(CRM-4) Module de relais	2
(FDL) Résistance de fin de ligne	128
(I) Interrupteur de débit	38
(A/S) Avertisseur/Stroboscope	34
(A/S1) Avertisseur/Stroboscope	2
(A/S) Avertisseur/Stroboscope	22
(A/S1) Avertisseur/Stroboscope	4
(DT) Détecteur de chaleur – Température prédéterminée	11
(IC) Interrupteur à clé, 2 ^e étape	8
(LA) Gicleur	2
(MIB) Module d’isolement de boucle	22
(P) Poste manuel	87
(MKB)	7
(IP) Interrupteur de pression de gicleur	10
(R1) Duct Housing Relay	9
(RHT) Détecteur de chaleur – Vélocimétriques	6
(D) Détecteur de fumée – photoélectrique	234
(TRI/M)	1
(TRI-R) Dispositif d’entrée à un (1) point avec relais	22
(TRI-S) Dispositif d’entrée à un (1) point	8
(IA) Interrupteur d’autoprotection du gicleur	59
Panneau d’incendie – Siemens MXL	1
Panneau d’incendie – Réseau Siemens XLS	1
Pre-Action Release Solenoid (CSM-4)	1
Relais	1
Relais (R)	4
Lumière stroboscopique (ST)	7
Total	779

Tableau 3 : Établissement de Dorchester – Composant de panneau d’alarme incendie. (Non limité)

Appareils	qté
(Panneau– Système d’alarme) Simplex 4007	1
(Panneau– Système d’alarme) Simplex 4100ES	9
(Panneau– Système d’alarme) Simplex 4100U	1
(Panneau– Système d’alarme) Simplex 4100U	4
(Alarm System- Panel) Simplex 4100U, TSW, NDU	1
(MA) Poste manuel)	31

Annexe A - Énoncé des travaux révisée

(MA) Poste manuel) Module adressable	105
(MA) Poste manuel) Module adressable	8
(MA) Poste manuel) Poste manuel	112
(COMBO) Détecteur combiné de fumée et de chaleur	129
(ID) Interrupteur de débit de gicleur	57
(GA) Poste manuel – Interrupteur à clé, 2 ^e étape	169
(A/S) Avertisseur/Stroboscope	43
(DT) Détecteur de chaleur – Température prédéterminée	2
(MSA) Module de saisie adressable	29
(ISO) Adressable– Isolateur de boucle	55
(BPI) Interrupteur de basse pression de gicleur	6
(BPI) Interrupteur de basse pression de gicleur	1
(P) Poste manuel	1
(I) Interrupteur de débit de gicleur	24
(PULL)	28
(Relais)	1
(MAIR) Module accessible – Relais de contrôle	29
(RZAM) Relais AUX de contrôle Zam	16
(D) Détecteur de fumée – photoélectrique	1
(SBZAM) CLASS B SIGNAL ZAM	1
(VSADFG) Détecteur de fumée pour gaine– vrai signal d’alarme	2
(VSADF)	53
(VSADF) vrai signal d’alarme	1
(VSADF) Détecteur de fumée photoélectrique	644
(TARHT) Détecteur de chaleur – Vélocimétrique	121
(TARHT) Détecteur de chaleur – Vélocimétrique – Vrai signal d’alarme	1
(TASD) Détecteur de fumée – Photélectrique (Note 1)	308
(TS) Interrupteur de surveillance de vanne	119
(A) Appareil visuel (Stroboscope)	8
Panneau d’incendie – Simplex 4100U	4
Simplex 4007	1
Simplex 4100ES (Système d’alarme d’incendie)	3
Thermo	1
(MA) Poste Manuel Module adressable	47
(S/V) Notification sonore-visible	277
(CP) Cale porte	41
Module adressable (IAM/PS)	3
Module adressable (IAM/TS)	45
Relais	15
Module adressable (IAM/FS)	5
Module adressable (IAM/RHT)	1
(SCU) Status Command Units	1
(VSADFPG) Vrai signal d’alarme détecteur de fumée photoélectrique de gaine	1

Annexe A - Énoncé des travaux révisée

Détecteur (CO/NO2)	1
(FDL) Résistance de fin de ligne	92
Module adressable (MAI)	4
Module adressable (IAM/FS)	10
Module adressable (AM/FS)	3
Module adressable (IAM/NO)	1
Module adressable (IAM/NO)	1
PIEZO (mini avertisseur)	1
(VSADF) Détecteur de fumée	8
(VSADSG) sondes de gaine	16
(TAPSDD) Détecteur de fumée	11
(K) Avertisseur	106
(CZ) RELAIS	23
(AUX) RELAIS	14
(DHC) Cale porte	1
(Z1) RELAIS	1
(AHT) RELAIS	9
(AISD) RELAIS	1
(ANN) RELAIS	14
(APSD) RELAIS	55
(DZ) RELAIS	1
(FDS) RELAIS	2
(FP) RELAIS	22
(MZ) RELAIS	39
(SZ) RELAIS	8
(THAT) RELAIS	6
(FACP) RELAIS	1
(FFHJ) RELAIS	12
(LCD) RELAIS	3
(P) RELAIS	1
(TAISDD) Détecteur de fumée	1
(AHT) RELAIS	73
(ASD) RELAIS	3
(TEMP) RELAIS	1
(APS) RELAIS	3
(AVWP) Sonore / Visible	3
(AFS) RELAIS	10
(ATS) RELAIS	9
(LAS) RELAIS	1
(LW) RELAIS	1
RELAIS	1
Total	3139

Annexe A - Énoncé des travaux révisée

Tableau 4 : Établissement de Springhill – Composant de panneau d’alarme incendie. (Non limité)

Appareils	qté
(C) Cloche	21
(CP) Cale porte	15
(DF) Détecteur de fumée pour gaine	4
(DFG) (DF) Détecteur de fumée pour gaine– Adressable	11
(DFVSA) Détecteur de fumée pour gaine – Vrai signal d’alarme	22
(FDL) Résistance de fin de ligne	41
(FDL) Résistance de fin de ligne	2
(FDL) Résistance de fin de ligne Résistance de fin de ligne	2
(FDL) Résistance de fin de ligne Résistance de fin de ligne Résistance de fin de ligne	1
(ID) Interrupteur de débit	85
(AM) Alarme générale	8
(HS) Avertisseur stroboscopique	21
(DT) Détecteur de chaleur – Température prédéterminée	14
(DCVSA) Détecteur de chaleur – Température prédéterminée. Vrai signal d’alarme	1
(AV) Combinaison Avertisseur visuel	258
(MAI) Moniteur adressable indépendant	9
(ISO) Mapnet Isolator Module	65
(ISO) Mapnet Isolator Module Mapnet Isolator Module Mapnet Isolator Module	12
(LCD) Annonciateur	3
(P) Poste manuel	46
(PA) Poste manuel – Adressable	156
(PA) Poste manuel – Adressable	6
(MA) Mini Avertisseur	7
(I) Interrupteur de débit de gicleur	27
(RHT) Détecteur de chaleur – Vélocimétrique	2
(RHTTA) Détecteur de chaleur – Vélocimétrique – Vrai signal d’alarme	32
(MAID) MAI Distant	72
(D) Détecteur de fumée – photoélectrique	2
(DA) Détecteur de fumée – Adressable	374
(DVSA) Détecteur de fumée – Vrai signal d’alarme (Photo)	810
(IA) Interrupteur d’autoprotection du gicleur	178
(a) Appareil visuel (Stroboscope)	56
(ZIAM)	1
Addressable board (ZIAM)	1
Annonciateur (SCU)	1
Auxiliary (AUX) second stage pull station	4
Détecteur de faisceau (DF)	2
Carillon	3
(FDL) Résistance de fin de ligne	13

Annexe A - Énoncé des travaux révisée

Panneau d'incendie – Simplex 4100ES	5
Panneau d'incendie – Simplex 4100U	31
Panneau d'incendie – Simplex 4120ES	1
Avertisseur (A)	3
Mini Avertisseur	2
Pull station second stage (ACT)	2
RELAIS	68
RELAIS (MA)	2
RELAIS (MA)	6
RELAIS (SOL)	1
RELAIS (SYC)	2
Télécommande (T)	1
Avertisseur de deuxième étape (ÉVAC)	8
Total	2520

Tableau 5 : CCC Parrtown – Composant de panneau d'alarme incendie. (Non limité)

Appareils	qté
Panneau d'alarme d'incendie – Firelite MS9600LS	1
Sortie de Relais (R) – tous les ventilateurs se ferment.	1
Détecteur de fumée photoélectrique (F)	12
Poste manuel (P)	12
Interrupteur de débit (ID)	7
Interrupteur de pression (IP)	2
Interrupteur d'autoprotection (IA)	11
Cloche (C)	23
Total	69

Tableau 6 : CCC Jamieson – Composant de panneau d'alarme incendie. (Non limité)

Appareils	qté
Panneau d'alarme d'incendie – Siemens XLS	1
Détecteur de fumée (DF)	93
Détecteur de fumée CO (DFco)	23
Détecteur de fumée pour gaine (DFgaine)	2
Poste manuel (F)	9
Interface modulaire avec relais (Fr)	12
Interface modulaire double (AIM)	18
Module d'isolement de boucle (I)	9
Interrupteur de débit de gicleur (IDG)	2
Interrupteur de surveillance de gicleur (ISG)	16
Avertisseur/Stroboscope (AS)	15
Stroboscope (S)	20
Mini Avertisseur (A)	40
Base Audible (BA)	40
Total	300

Annexe A - Énoncé des travaux révisée

Tableau 7 : CCC Saint John – Composant de panneau d'alarme incendie. (Non limité)

Appareils	qté
Panneau d'alarme d'incendie – Notifier AFP-200	1
Détecteur de fumée (DF)	6
Détecteur de fumée (DF))	18
Détecteur de chaleur (C)	4
Poste manuel(F)	6
Interrupteur de débit (ID)	8
Surveillance de vanne (SV)	9
Lumière stroboscopique (LS)	20
Interrupteur de pression (IP)	3
Alarme stroboscopique (AS)	5
Avertisseur stroboscopique (AS)	8
Total	88